

Date :

Heure :

**CHARTRE « VENTE »
N°**

PREAMBULE

Le compostage à domicile permet de produire soi-même son compost pour le jardin à partir de ses propres restes de cuisine et de matières brunes (feuilles, broyat de branches). Il permet ainsi de maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets, en limitant les quantités d'ordures ménagères à éliminer (environ 30 % de la poubelle noire) pour préserver l'environnement.

La présente charte est conclue entre :

La Communauté de Communes du Thouarsais
46 rue de la Diligence
79100 Sainte-Verge
Tél. : 05-49-66-68-69
Courriel : dechets@thouars-communaute.fr

Dénommé ci-après la CCT

Et M. Mme :
Adresse :
Code Postal - Commune :
Tél. :
Courriel :

Nombre de personnes au foyer :
Superficie de terrain :

Dénommé ci-après le bénéficiaire

LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS

- Proposer à la vente au maximum deux composteurs individuels en bois par foyer.
- Conseiller les usagers sur la pratique du compostage individuel.
- Assurer une assistance technique concernant la pratique du compostage (Tél. : 05.49.66.68.69).
- Remplacer le composteur sous garantie pendant 4 ans sous réserve de bon usage.

LES ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

- Être résidant dans une des 24 communes situées sur le territoire de la CCT
- Réserver l'utilisation du composteur à son habitation située sur ce territoire
- Suivre les instructions de la CCT pour l'utilisation du composteur.
- Maintenir le composteur en état.
- Participer aux éventuelles enquêtes de suivi réalisées par la CCT.

LA MISE A DISPOSITION

Un composteur « Bois », volume :L, est mis à disposition du bénéficiaire.

Bien mené, le compostage permet de lutter contre le dérèglement climatique selon l'université de Berkeley (Etats-Unis, *Marin Carbon Project*, 2014).

A Thouars, Le

L'habitant volontaire,

Pour la Communauté de Communes du Thouarsais
La Vice-Présidente chargée du service Déchets
Edwige ARDRIT

